

**IONOS SARL**

7, place de la Gare
BP 70109
57201 Sarreguemines Cedex

IONOS SARL - 7, place de la Gare - BP 70109
57201 Sarreguemines Cedex

EARL Pouzatel Agri
Mme. Rowena Langenegger
Impasse De Pouzatel 101
46700 Mauroux
FRANCE

N° de facture : 202542501022
Facture du : 24/10/2025
N° client : 314547392
N° de contrat : 108829144

Centre d'Assistance : www.ionos.fr/assistance
My IONOS : my.ionos.fr/invoices

Numéro de téléphone : 0970 808 911
Horaires d'ouverture : 7j/7, 24h/24

Pour une authentification sûre et rapide, nous vous prions
de bien vouloir préparer votre PIN Téléphonique afin de
pouvoir nous le communiquer lors de votre appel. Vous
pouvez configurer et gérer ce dernier sur my.ionos.fr.

Facture

Date de règlement : 23/10/2025

Pos.	Prestation	Tarif	Quantité	Prix (EUR)	TVA (%)
Contrat : 108829144 - IONOS Pack Domaine					
1	Domaine .fr	Prix de Base 11,00 EUR HT par an	12 mois	11,00	20,0 %
	23.10.2025-22.10.2026 magnifiquemohair.fr				
2	Offre Spéciale	Offre Spéciale		-10,00	20,0 %
	Réduction sur la position 1 Valide de 23/10/2025 à 22/10/2026				
3	Domaine .fr	Prix de Base 11,00 EUR HT par an	12 mois	11,00	20,0 %
	23.10.2025-22.10.2026 magnifique-mohair.fr				
4	Offre Spéciale	Offre Spéciale		-6,00	20,0 %
	Réduction sur la position 3 Valide de 23/10/2025 à 22/10/2026				
5	Domaine .com	Prix de Base 15,00 EUR HT par an (incl. 0.14 EUR HT ICANN Fee)	12 mois	15,00	20,0 %
	23.10.2025-22.10.2026 magnifique-mohair.com				
6	Offre Spéciale	Offre Spéciale		-6,00	20,0 %
	Réduction sur la position 5 Valide de 23/10/2025 à 22/10/2026				
Somme intermédiaire (HT)				15,00 EUR	
+ TVA (20,0 %)				3,00 EUR	
Montant à payer (TTC)				18,00 EUR	



EARL Pouzatel Agri
Mme. Rowena Langenegger
Impasse De Pouzatel 101

N° de facture : 202542501022
Date de la facture : 24/10/2025
N° client : 314547392

Le montant total dû sera prélevé sur votre carte de crédit d'ici les 7 prochains jours à compter de la date de la présente facture.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au [Centre d'Assistance](#) ou rendez-vous sur my.ionos.fr

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal annuel, par mois de retard. Tout défaut de paiement entraîne également l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros ainsi qu'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.